

GRIMPDAY 2026 • NAMUR • BELGIUM

GRIMPDAY

RÈGLEMENT GÉNÉRAL



Table des matières

1. DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU GRIMPDAY	3
2. ORGANISATION DE L'ÉQUIPE	3
2.1 L'ÉQUIPE	3
2.2 CHEF D'ÉQUIPE - LEADER	4
2.3 VICTIME	4
2.4 OBSERVATEUR.....	4
3. MATÉRIEL OBLIGATOIRE	5
3.1 ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL	5
3.2 ÉQUIPEMENT COLLECTIF.....	5
3.3 EQUIPEMENT DE LA VICTIME	6
3.4 EQUIPEMENT DE L'OBSERVATEUR	6
3.5 CERTIFICATION ET CONTRÔLE DU MATÉRIEL.....	7
4. ASSURANCES	7
5 TECHNIQUE	8
5.1 RÈGLES GÉNÉRALES	8
5.2 ANCRAGES.....	10
5.3 REDONDANCE	11
5.4 EXEMPLES D'AMARRAGES (LISTE NON EXHAUSTIVE).....	11
5.5 TEST DU SIFFLET.....	12
5.6 TEST DES CISEAUX MAGIQUES	12
6 EVALUATION	13
6.1 LES RÔLES.....	13
6.2 CHRONOMÉTRAGE	13
6.3 SAFETY CHECK.....	13
6.4 CLASSEMENT.....	14
6.5 SANCTIONS.....	14
7. DIVERS	14
7.1 GESTION DES DÉCHETS.....	14
7.2 TOILETTES	14
7.3 DROIT À L'IMAGE.....	14
7.4 DRONES	15

1. Description et objectifs du GRIMPDAY

Le GRIMPDAY est un challenge international de secours sur corde qui réunit des services de secours du monde entier (pompiers, protection civile, armée, police).

Les équipes s'affrontent dans des épreuves axées sur les spécificités du métier de secouriste en milieux périlleux.

Le GRIMPDAY est avant tout un événement qui se veut convivial dont l'objectif premier est de permettre aux secouristes de se rencontrer et d'échanger leurs idées au sujet des techniques et du matériel.

Bien qu'une saine émulation soit bienvenue, la philosophie du challenge a également pour finalité le dépassement de soi, l'augmentation des compétences et le respect optimal du niveau de sécurité.

la sécurité prime sur la performance

2. Organisation de l'équipe

2.1 L'équipe

Composition des équipes

- **1 Leader** - Chef d'équipe
- 4 Membres d'équipe - Équipiers
- 1 Victime
- 1 Observateur (optionnel)

Changement de rôle

Les changements de rôles sont autorisés, à l'exception de celui de la victime. Ces changements peuvent s'effectuer entre 2 épreuves. **Aucun changement n'est accepté au cours d'une même épreuve.**

Blessure / Maladie

En cas de blessure et/ou maladie de l'un des membres de l'équipe, l'organisation doit être avertie au plus tôt et une décision sera prise le cas échéant.

Prérequis

L'ensemble des membres de l'équipe doit être formé et capable techniquement et physiquement de réaliser des sauvetages en milieux périlleux, confinés et physiquement exigeants.

Accès réseau

Chaque équipe doit disposer d'une connexion internet autonome (4G / 5G) et fiable ainsi qu'un accès à Google maps (transmission des sites d'épreuves).

Moyen de déplacement

Chaque équipe doit être autonome, avec un véhicule motorisé (privé, loué ou mutualisé), pour se déplacer entre les sites d'épreuves ainsi qu'entre l'hébergement et le site principal de la manifestation.

Chariot à matériel

Un chariot pour le matériel, transportable dans le véhicule, est fortement recommandé (*pour les déplacements à pied*).

Masse d'habillement

L'équipe doit prévoir des habits et chaussures de rechange. Une veste de pluie est également fortement conseillée (*épreuve aquatique*).

Ponctualité

Chaque équipe est tenue de respecter le timing indiqué et de directement se rendre au lieu suivant, à la fin d'une épreuve (*débriefings et rangements peuvent se faire sur l'épreuve suivante*).

Sanctions

En cas de non-respect du règlement, des sanctions devront être prises par l'organisation.

Versions linguistiques

En cas de conflit entre les différentes versions linguistiques du règlement pris dans son entièreté, le règlement français prévaut.

2.2 Chef d'équipe – Leader

Responsabilités

Le chef d'équipe doit être formé spécifiquement à la direction d'une équipe de sauvetage ou avoir une expérience similaire. Il dirige et coordonne son équipe. Il est le garant de la sécurité de toute son équipe. Il a en charge d'analyser les risques et de mettre en place les techniques les plus sécuritaires

Langues utilisées avec l'organisation

Le chef d'équipe doit obligatoirement avoir un bon niveau de compréhension et d'expression en français ou en anglais.

2.3 Victime

Âge minimum

La victime doit être majeure, au plus tard le jour de l'évènement.

Poids minimum

La victime doit peser, avec son équipement, au minimum 60 Kg. Elle sera pesée au début de la compétition.

En cas de poids insuffisant, cette dernière sera lestée.

Interdictions

La victime a l'interdiction de communiquer avec les autres membres de l'équipe durant les épreuves (ex:radio/téléphone/voix/...).

2.4 Observateur

"L'observateur est un rôle facultatif, non obligatoire mais vivement recommandé."

Rôle

L'observateur est un membre de l'équipe qui ne participe à aucune épreuve. Comme son nom l'indique, son rôle est d'observer sa propre équipe mais également les autres équipes présentes sur la même épreuve. Le but est de favoriser l'amélioration, l'autocritique ainsi que la découverte de nouvelles techniques et équipements.

Photos

L'observateur est autorisé à prendre des photos de l'épreuve sur laquelle est engagée son équipe. Cependant, il ne peut d'aucune manière essayer d'avantager son équipe.

Interdictions

- L'observateur à l'interdiction d'effectuer un repérage préalable de l'épreuve.
- L'observateur a l'interdiction de communiquer avec les membres de son équipe durant les épreuves (ex:radio/téléphone/voix/...).
- L'observateur a l'interdiction d'aider les membres de son équipe durant les épreuves.

Tout observateur ne satisfaisant pas à ces critères peut être exclu de la compétition. Tout comportement non fair-play de l'observateur pourra entraîner l'exclusion de son équipe.

3. Matériel obligatoire

3.1 Équipement individuel

“Durant les épreuves, tous les sauveteurs doivent obligatoirement porter l'équipement obligatoire.”

Équipement obligatoire

- Un casque (avec éclairage individuel si d'application)
- Un harnais de travail, équipé d'au minimum un point antichute et de longes de progression
- Longes de progression > Attention : les longes de type « Y » sont considérées comme un point unique de sécurité.
- Un descendeur
- Un antichute mobile sur corde avec absorbeur d'énergie, adapté pour le sauvetage (2 personnes)
- Du matériel d'autonomie sur cordes
- Un pantalon long
- Des chaussures fermées
- Des gants doivent être portés dès qu'une corde sous charge et en mouvement est manipulée.

3.2 Équipement collectif

“Chaque équipe doit apporter son propre matériel. La quantité de matériel n'est pas limitée mais celui-ci sera emporté du début à la fin des épreuves par les 5 membres de l'équipe uniquement (sous peine de pénalités). Seule l'équipe peut aider au transport (les éventuels accompagnants ne peuvent pas aider au transport du matériel).”

Équipement collectif minimum

- Une civière de sauvetage
- 6 cordes semi-statiques (EN 1891) de 100m (diamètre 10,5 mm ou supérieur)
- 1 sac à lancer et sa cordelette (60 mètres minimum)
- Le matériel nécessaire pour réaliser une tyrolienne de 80 m sur deux cordes porteuses et de mobiliser la civière de manière horizontale et verticale via cette tyrolienne.
- Un véhicule pouvant transporter l'équipe et le matériel sur chaque épreuve.

Équipement interdit

- L'utilisation d'un treuil thermique, électrique ou hydraulique est interdite, à l'exception des épreuves pour lesquelles il sera mis à disposition par l'organisation.
- L'utilisation d'un mât de départ ou d'un trépied est interdit, à l'exception des épreuves pour lesquelles il sera mis à disposition par l'organisation.

3.3 Équipement de la victime

“Durant les épreuves, la victime doit porter un équipement imposé par l'organisation.”

Équipement victime minimum

- Un casque (avec éclairage individuel si d'application).
- Une protection des yeux (si d'application).
- Un harnais de travail, équipé d'au minimum un point antichute et de longes de progression.
- Longes de progression > Attention : les longes de type « Y » sont considérées comme un point unique de sécurité.
- Un descendeur.
- Un antichute mobile sur corde avec absorbeur d'énergie, adapté pour le sauvetage (2 personnes).
- Un pantalon long.
- Des chaussures fermées.

3.4 Équipement de l'observateur

“Durant les épreuves, l'observateur doit porter un équipement imposé par l'organisation.”

Équipement observateur minimum

- Un casque (avec éclairage individuel si d'application).
- Un harnais de travail, équipé d'au minimum un point antichute et de longes de progression.
- Longes de progression > Attention : les longes de type « Y » sont considérées comme un point unique de sécurité.
- Un pantalon long.
- Des chaussures fermées.

3.5 Certification et contrôle du matériel

Le matériel admis au GRIMPDAY doit répondre aux normes officielles en vigueur dans le pays d'origine de l'équipe, telles que :

- Marquage CE
- Classification NFPA 1983 « G » ou « T »
- Certification UIAA

L'ensemble du matériel utilisé durant les épreuves doit être normé, contrôlé, fonctionnel et en état de marche.

Tout matériel non normé et ne portant aucun marquage officiel ne sera pas admis durant l'évènement. Les prototypes (équipements non commercialisés et ne portant pas de marquage de conformité (voir ci-dessus)) sont également proscrits.

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter, pour la durée du challenge, du matériel non conforme ou en mauvais état.

Le matériel doit être utilisé conformément à sa notice technique et dans le respect des limites imposées par le constructeur. En cas de doute, les contrôleurs peuvent demander les notices techniques du matériel utilisé afin de s'assurer de la bonne utilisation

4. Assurances

“Conformément à la réglementation Belge, la structure organisatrice du GRIMPDAY a souscrit une assurance « organisateur » en responsabilité civile.”

L'organisation n'offre pas d'assurance individuelle pour les accidents corporels. La responsabilité de l'équipe incriminée sera engagée, selon législation, pour tout manquement envers la réglementation Belge et/ou les normes de sécurité en vigueur. Par conséquent, **chaque équipe a l'obligation d'être couverte par une assurance en responsabilité civile et contre les accidents. Une preuve de l'assurance doit être transmise à l'organisation avant le début de la compétition**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.

5 Technique

5.1 Règles générales

"Les règles ci-dessous doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part des équipes, sous peine de pénalité."

Techniques

Les équipes sont libres d'utiliser les techniques qu'elles désirent tout en respectant les limites d'utilisation du matériel tel que décrit dans le mode d'emploi des constructeurs. Néanmoins, conformément à la réglementation Belge (Titre 5 du Livre IV du code du bien-être au travail) sur les travaux en hauteur, tous les sauvetages doivent être réalisés sur un minimum de 2 cordes, ancrées séparément, de diamètre supérieur ou égale à 10,5 millimètres.

Les exceptions à l'utilisation de 2 cordes

- Le brancardage d'une charge standard sur une pente de faible inclinaison (pente dont la posture debout et l'évolution à pied est possible sans dispositif de retenue)
- Le travail dans les arbres.
- Lorsqu'un sauveteur, sécurisé ; a les deux pieds au sol et n'a pas besoin de ses mains pour s'équilibrer (exemple : observation de la manœuvre par le chef d'équipe, doté uniquement d'un dispositif de retenue).

Les 3 exceptions ci-dessus peuvent être effectuées sur une seule corde, en ayant effectué une analyse de risque par le chef d'équipe et selon les informations fournies par le responsable du poste.

Prescriptions du fabricant

Le matériel doit être utilisé conformément aux instructions du fabricant reprises dans le mode d'emploi.

Facteur de chute

Doit toujours être au plus proche de zéro et ne peut en aucun cas être supérieur à 1.

Aucun facteur de chute ne sera toléré sur un appareil à picots type basic, poignée d'ascension, ...

Zone de danger

Aucun sauveteur non-sécurisé ne peut se trouver dans une zone désignée dangereuse, ou à moins de 2 mètres ou d'un bord non protégé avec une potentielle chute d'une hauteur de 2 mètres au moins.



L'axe de travail

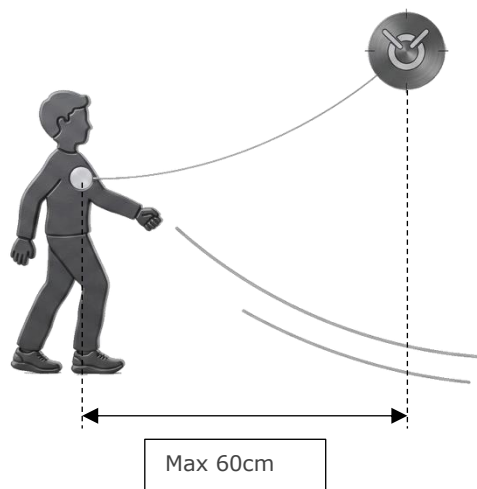
Doit être exempt de facteurs environnementaux menaçants.

Protections des cordes

- Les cordes ne doivent pas être piétinées.
- Les zones de frottement de cordes doivent être supprimées ou protégées.

Pendule

Toutes les cordes doivent, en tout temps, rester sur les protections de structure ou de cordes mises en place. Aucune tolérance ne sera acceptée si une corde glisse.
Tout risque de pendule d'un membre de l'équipe ou de l'ensemble civière/victime de plus de 60cm par rapport à l'aplomb du point d'ancrage sera sanctionné.



Tension de cordes pour tyrolienne

- Les cordes doivent être bloquées sur un frein de charge permettant de relâcher la tension (jamais sur bloqueur à picots)
- L'emploi d'un mouflage 3/1 ne peut être manœuvré que par 2 personnes au maximum
- L'emploi d'un mouflage > 5/1, ne peut être manœuvré que par 1 personne maximum

Sécurisation victime

La victime doit en permanence être sécurisée au système principal par 2 points:

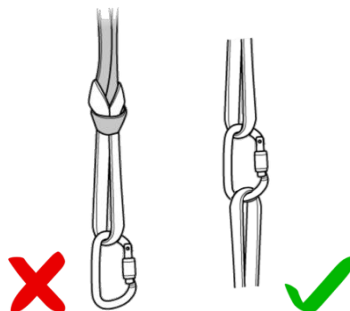
- Longe sur le harnais connectée au système
- Solidarisée dans la civière

Manipulation victime

La victime doit toujours être manipulée avec précaution. Il doit y avoir un minimum de chocs lors du mouvement de la civière. Une attention particulière doit être apportée à la position de la civière (pas la tête en bas, pas de compression de la victime, ...)

Sangles

- Il est interdit de réaliser des nœuds sur les sangles.
- Pas de connexion directe d'une sangle à l'autre.
- Utilisation obligatoire d'un mousqueton pour connecter les sangles entre elles.



Agrès métalliques

L'oubli, la perte ou le fait de faire tomber du matériel non textile sur sol dur sera sanctionné. L'élément qui a subi une lourde chute doit être retiré du matériel utilisable pour le challenge.

Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer sur le site des épreuves et/ou en présence des cordes et harnais.

5.2 Ancrages

Selon les scénarios, il existe différents types d'ancrages. Chaque type d'ancrage doit faire l'objet d'une analyse de risque du chef d'équipe.

Cependant, l'organisation impose le respect des consignes suivantes :

Ancrages structurels

Selon dimensionnement et résistance, peuvent être doublés

Ancrages artificiels

Doivent constamment être doublés

Ancrages naturels

Selon dimensionnement et résistance, peuvent être doublés

Diamètre minimum 30cm, arbre vivant

Ancrage de type « véhicule »

Doit respecter les principes de sécurité suivants :

- Moteur éteint.
- Contact éteint.
- Clé de contact retirée de l'habitacle du véhicule.
- Frein de stationnement serré.
- Vitesse enclenchée (ou mode « Park »).
- Cale de roue en place.
- Le système d'amarrage doit prendre l'ensemble jante + pneu.

5.3 Redondance

Le principe de redondance est appliqué en tout temps sur l'ensemble du système mis en place.

Il est toléré que le matériel suivant ne soit pas systématiquement doublé s'il est utilisé conformément aux prescriptions du fabricant :

- Les harnais.
- Les ancrages « indiscutables » définition ancrage ou exemples d'indiscutable (> 24 KN de résistance).
- Les plaques multi-amarrages normées.
- Une barquette de sauvetage.
- Le triangle d'évacuation.



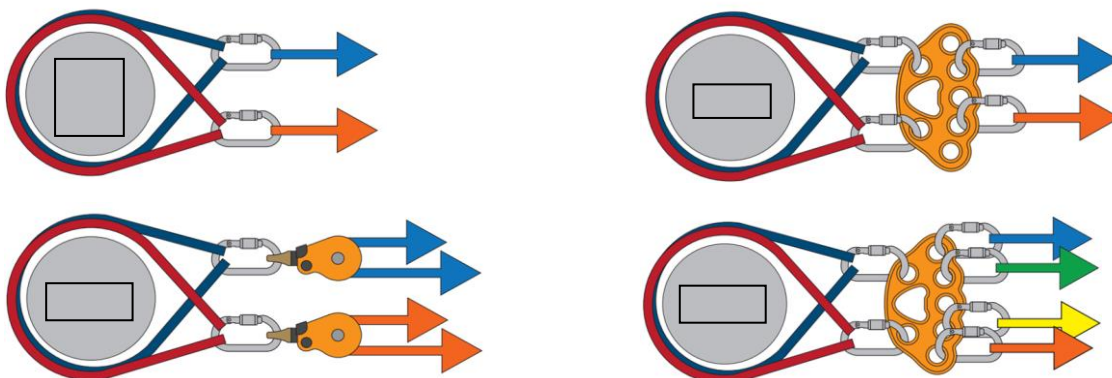
Un ancrage « indiscutables » ne doit pas systématiquement être doublé.

Par exemple, un arbre conséquent (vivant et + de 30cm de diamètre) peut servir pour amarrer la corde principale et la corde d'assurance.

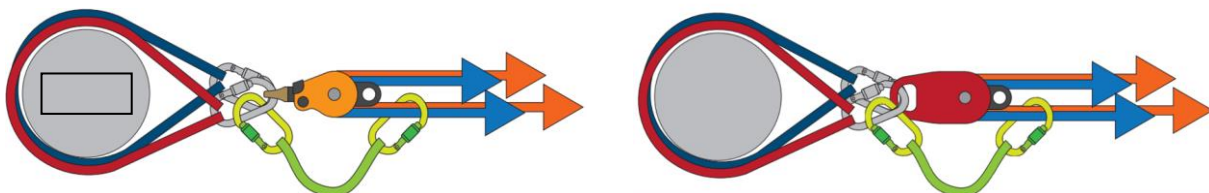
Un ancrage artificiel (goujons/plaquettes, pitons etc..) ne peuvent pas être considérés comme « indiscutables » mais uniquement comme « fiables » (12 KN de résistance) et doivent systématiquement être doublés avec la charge répartie sur l'ensemble des points.

5.4 Exemples d'amarrages (liste non exhaustive)

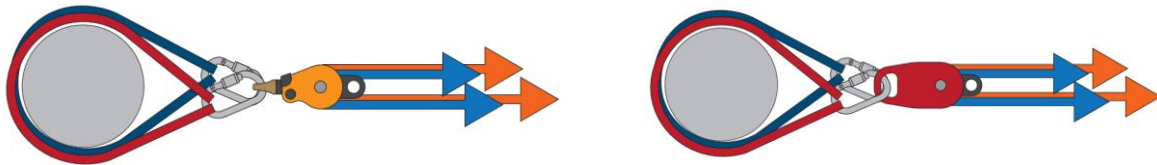
Les montages autorisés



La redondance de la poulie double (sur émerillon) doit être présente et reprendre les deux mousquetons et les deux cordes.



Les montages à proscrire



Il manque la redondance de la poulie double.



Il manque un deuxième câble/sangle et un deuxième mousqueton.

- Sangles simples, même si charge admise > 22KN (les anneaux de sangle c'est 22KN selon la norme) - **Refusé.**
- Sangles doublées dans la même gaine même si charge admise (type Xmonster Rhino Max) >22KN - **Refusé.**

5.5 Test du sifflet

A n'importe quel moment, un responsable de l'organisation peut effectuer un coup de sifflet. Tous les sauveteurs présents sur l'installation doivent alors mettre les mains en l'air. Cette action ne doit engendrer aucune chute.

Ce test a pour but de démontrer que tous les participants sont bien maintenus dans leur système de travail sur cordes.

5.6 Test des ciseaux magiques

Une paire de ciseaux magiques peut être utilisée et simuler la destruction d'un élément textile ou métallique (excepté les composants listés au point 5.3.). **Rien ne doit se passer !**

Cette action ne doit engendrer aucune chute, ni compromettre la bonne suite de la manœuvre.

Ce test a pour but de démontrer que le système mis en place est bien redondant et qu'une sécurité est toujours mise en place en parallèle du système de base.

6 Évaluation

6.1 Les rôles

La direction technique

L'ensemble des épreuves est supervisé par les membres de la direction technique. Ce sont les directeurs techniques qui ont la charge de trancher si un directeur d'épreuve demande une analyse suite à un litige ou un doute.

Le Directeur d'épreuve

Chaque épreuve est dirigée par un directeur. Ce dernier a la charge de l'organisation, de l'harmonisation technique et de la cotation des équipes participantes.

Le contrôleur

Sur chaque épreuve, il y a un certain nombre de lignes. Chaque ligne est gérée par un ou plusieurs contrôleur(s). Ceux-ci sont en charge de la sécurité et de la cotation. Ils agissent sous la responsabilité du directeur d'épreuve.

Le Safety Officer

Chaque épreuve est sécurisée par 2 « Safety Officer » qui assurent une analyse des risques continue et évolutive avec un plan des secours adapté. Ils n'interviennent pas dans la cotation.

Ils sont en charges de la sécurité et des questions techniques éventuelles.

L'observateur (externe)

Les observateurs présents sur les épreuves ne sont pas impliqués dans la cotation. Ils ont un rôle important dans l'apprentissage et l'échange technique.

6.2 Chronométrage

Chaque épreuve est chronométrée. Le chronométrage débute au signal du contrôleur de l'épreuve et s'arrête lorsque la zone de travail est libérée de tout matériel (variable selon le scénario).

Pour chaque manœuvre, un timing maximal est annoncé. Au-delà de celui-ci, la manœuvre est arrêtée. Si la manœuvre ne se termine pas dans le temps imparti, l'équipe ne reçoit aucun point pour la partie « timing » et reçoit une pénalité de -50% pour la partie technique.

6.3 Safety Check

Lors de la mise sous tension des cordes supportant la civière et avant la mise au vide, le chef d'équipe doit demander un « SAFETY CHECK » au contrôleur.

Lors de la manœuvre, si la civière et la victime passent d'un système à un autre, un nouveau safety check sera alors nécessaire et demandé par le chef d'équipe.

- Suspension du chronomètre : le chronomètre est mis en pause pendant le contrôle de sécurité.
- Vérification : le contrôleur vérifie la sécurité et la conformité des installations (par exemple, la redondance, le verrouillage des mousquetons, l'absence de points de frottement ou d'abrasion de la corde, etc.).

- Reprise : une fois le contrôle de sécurité terminé, le chronomètre redémarre. Si nécessaire, le chef d'équipe doit apporter les corrections requises avant de poursuivre.

6.4 Classement

Chaque épreuve fait l'objet d'une évaluation spécifique en termes de technique et de timing.

Le classement final est établi par addition des points obtenus sur chaque épreuve.

En cas de litige et de manière générale, la décision finale est prise par le superviseur de l'épreuve et/ou le responsable technique de l'organisation.

6.5 Sanctions

Tous les participants s'engagent à connaître le présent règlement et à le respecter sans réserve.

Tout comportement allant à l'encontre de cette optique sera sanctionné (pénalité, déclassement, exclusion).

La seule autorité compétente est celle des organisateurs pour l'application du présent règlement. Le non-respect des injonctions données par les organisateurs sur le parcours et les épreuves entraînera un déclassement de l'équipe concernée.

Par ailleurs, sont considérés comme déloyal :

- L'envoi d'observateur(s) pour anticiper la prochaine manœuvre
- La divulgation de conseils ou photos visant à avantager une équipe

Ces agissements seront sanctionnés par des points de pénalité et peuvent aller jusqu'au déclassement de l'équipe

Toute situation litigieuse sera tranchée par les organisateurs.

Les situations litigieuses doivent être photographiées lors de l'épreuve. Les images seront ensuite analysées par le jury organisateur en fin de journée. Leur décision sera sans appel.

Par ailleurs, l'équipe dont l'un des membres se blesse lors d'une manœuvre peut se voir attribuer une pénalité.

7. Divers

7.1 Gestion des déchets

Dans un souci environnemental, une saine gestion des déchets est demandée à l'ensemble des participants. Dans cette optique, l'utilisation de gourde est préconisée.

7.2 Toilettes

En fonction des possibilités, des toilettes sont installées à proximité des épreuves. Les participants sont priés de les utiliser.

7.3 Droit à l'image

Chaque participant au GRIMPDAY accepte par défaut que l'organisation utilise dans le cadre du GRIMPDAY les photos, vidéos et témoignages qui seraient recueillis pendant l'événement et sur lesquelles le participant apparaîtrait, ou serait cité.

Dans le cas où un concurrent ne serait pas d'accord avec ce point, il doit le signaler à l'organisation par courrier recommandé au minimum 20 jours avant la date de début de l'événement.

7.4 Drones

Lors de l'édition 2026 du GRIMPDAY, aucune opération de vol de drone ne sera autorisée sur l'ensemble de la manifestation, et ce, y compris dans des espaces fermés.

En Belgique, le vol de drones est soumis à des règles strictes et nécessite des autorisations, auprès de plusieurs entités. Cependant, étant donné que les emplacements des différentes épreuves seront uniquement divulgués le jour de la compétition, il est impossible d'obtenir ces autorisations dans les délais requis pour être en totale conformité.

De ce fait, l'organisation a pris la décision d'interdire toute opération de vol de drone pendant l'événement. Cette interdiction couvre l'ensemble des classes de drone et ce, y compris les drones de classe C0.

Pour la couverture médiatique de l'événement, des images seront prises à l'aide d'un drone mis à disposition par l'organisation. Vous pourrez demander ces images si vous êtes intéressés.

Nous vous rappelons également que tout vol non autorisé pourra faire l'objet de sanctions administratives et d'amendes, conformément à la législation en vigueur.



BONNE CHANCE • GOOD LUCK • VIEL GLÜCK • BUENA SUERTE • BUONA FORTUNA • BOA Sorte • VEEL SUCCES • УДАЧИ • POWODZENIA • 祝你好运 • 頑張って • 행운을 빌어요 • शुभकामनाएं • CHÚC MAY MÃN • BOL ŞANS • بالتوفيق • BAHATI NJEMA • בהצלחה • STERKTE • SEMOGA BERUNTUNG • SUWERTE • KIA WAIMARIE • HELD OG LYKKE • ONNEA • SRETNO • HODNĚ ŠTĚSTÍ • BONȘANCON • EDU • PAÇ FAT • շԱՋՈՂՈՒԹՅՈՒՆ • YAXŞI ŞANSLAR • ZORTE ON • CHAÑS VAT • УСПЕХ • BONA SORT • CHONS DA • GÓDA EYDNU • BUINE FORTUNE • ΚΑΛ'Η ΤΥΧΗ • SOK SZERENCSET • GANGI PÉR VEL • GO N'ÉIRÍ AN T-ÁDH LEAT • ICKE CƏT • VEIKSMI • SĚKMĚS • CO CPEKA • AWGURI • NOROC • SREĆNO • MNOGO SREĆE • POB LWC • SAUBHĀGYA • MAAYONG SWERTE • ZABWINO ZONSE • HMOOV ZOO • OSK DI • NEKMARGHA • CHANS KHUB • IA MAUA SE LAKI • GUID LUCK • BOASORTE • NAL VAZALTHUKAL • NGIKUFISELA INHLANHLA.

The Grimpday Team